

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEMOISNE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le quinze janvier deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Étaient présents : Mme AMMEUX-MINGUET, Mme CAMBIEN-DELZENNE, Mme CELET, Mme DELACROIX, M. DOUTEMENT, Mme DRAPIER, M. DUFLOT, Mme DUROT, Mme EVRARD, M. FLEURY, M. GEENENS, M. GOOLEN, Mme HOFACK, Mme HUC, M. KEBDANI, M. LAOUAR, Mme LECLERCQ, M. LEMOISNE, Mme MEBARKIA, M. MECHOUK, Mme MELLOUL, Mme MERCHEZ, M. PERRE-RENARD, M. PYL, M. SINANI, M. SOLER, Mme VANACKER, M. VIAL.

Étaient excusés avec pouvoir : M. BOURGOIN, M. BUSSCHAERT, M. CADART, M. MALFAISAN.

Était excusé sans pouvoir : M. PROST.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur SOLER, secrétaire de séance.

TARIF JEUNESSE 2024, MODIFICATION (N° 2024/002) : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, remercie les élus d'avoir répondu présent à sa convocation à ce Conseil Municipal avec comme seul point à l'ordre du jour les tarifs municipaux jeunesse. Comme les élus le savent, ces dernières semaines ont été marquées par l'incompréhension de voir appliquer certains des tarifs que les élus avaient votés le 11 décembre 2023. En effet, comme les élus ont eu l'occasion de le répéter à de nombreuses reprises, les élus avaient proposé ces tarifs afin de redécouper la grille dans le but qu'elle comporte, plus de tranches de quotients familiaux tant en bas de la grille qu'en haut, pour les quotients les plus élevés afin de tendre vers davantage de justice sociale, d'éviter les effets de seuil et de prendre mieux en compte les revenus les plus élevés. Il semblait aux élus que cet objectif était partagé par une majorité des élus présents autour de cette table. Puisque Madame PIERRE-RENARD avait indiqué en Commission préparatoire : « Je pense que cela correspond tout à fait aux premiers échanges qu'on avait eus en octobre 2022, quand on avait commencé à discuter sur la tarification solidaire et sociale. » Monsieur KEBDANI avait lui-même ajouté lors du Conseil Municipal à propos des tarifs jeunesse : « Nous portons ensemble cette mesure à l'époque. Je suis très heureux qu'elle devienne aujourd'hui réalité. », ajoutant même : « Nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas ce type de tarification en culture ou concernant les sports. D'autant plus que le travail effectué par M. SOLER montre que quand on veut, on peut. » Bref, tout le monde ou presque ici, en tout cas les membres de l'ancienne majorité étaient favorables à cette nouvelle tarification, relate Monsieur le Maire, jusqu'à ce que les parents d'élèves fassent remonter un désaccord et des propositions constructives.

Il ajoute que quelques agitateurs en ont profité pour mener une campagne de désinformation, faisant croire que la Ville augmentait les tarifs de cantine de 73 % pour tous. Saisissant l'occasion, les élus de la NUPES, se revendiquant de gauche, comme pour se convaincre qu'ils se préoccupent des plus précaires, publiaient un communiqué, puis un second, pour demander le retrait de ces tarifs dans une opportune tentative de récupération politique des frustrations et des désaccords. À l'opposition, Monsieur le Maire donne raison sur un point. En effet, Ronchin mérite mieux, mieux que ces élus en tout cas. Ces pratiques que Monsieur le Maire qualifie de politiciennes menées lors du dernier Conseil ne servent ni l'image des élus ni la crédibilité de la NUPES, désormais bien dégradée. En tant que Maire, il ne participe pas à ce jeu dangereux. Il se doit de représenter tous les Ronchinois. Il est de son devoir de ne pas les opposer les uns aux autres et surtout de ne laisser personne le faire. C'est la raison pour laquelle, constatant l'impasse dans laquelle les élus se trouvaient, Monsieur le Maire et son équipe ont décidé de proposer aux élus de revenir provisoirement à la tarification jeunesse de 2023 afin de créer les conditions d'une concertation respectueuse et constructive avec les Représentants des parents d'élèves. Monsieur le Maire dit avoir écouté et entendu les remarques. Comme beaucoup, il regrette l'attitude de quelques opposants de principe, bien peu constructifs. Mais il fallait apaiser la situation, assure-t-il. C'est l'objet de la réunion de ce soir. Pour autant, Monsieur le Maire réaffirme ici fermement la volonté de la majorité municipale de mettre en place une tarification plus juste et donc plus progressive, ceci en adéquation avec les conclusions de la dernière analyse des besoins sociaux rendue en 2022. Monsieur le Maire propose donc de revenir aux tarifs 2023, même si des parents d'élèves ont déjà fait part de leur tristesse de voir les tarifs qui avaient diminué pour les Ronchinois les plus modestes, remontés demain. Monsieur le Maire invite donc ses chers collègues à se prononcer clairement sur ce retour en arrière et surtout à exprimer précisément s'ils en sont capables et s'ils ont le courage de leurs convictions, leurs propositions pour ces tarifs. Ensuite, Monsieur le Maire comme il l'a annoncé, va organiser une concertation avec les représentants élus des parents d'élèves. Car ce sont eux qui sont à l'initiative de cette concertation et c'est donc bien avec eux et avec eux exclusivement que la Ville mènera cette discussion qui pourra l'être publiquement si chacun le souhaite dans un souci de totale transparence. Monsieur le Maire remercie par avance ceux qui voudront y prendre part dans un esprit de concorde et de consensus. Monsieur le Maire remercie les élus pour leur attention.

Monsieur le Maire va donc proposer au GPSE de présenter son amendement. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MECHOUK.

Monsieur MECHOUK explique qu'il s'agit d'un amendement porté pas uniquement par le GPSE, Ronchin l'Ecologie en Commun, mais également les Ronchinois.es Aux Commandes qui sera présenté par Monsieur SINANI.

Intervention de Monsieur SINANI :

Monsieur SINANI explique que les élus sont ici pour un Conseil Municipal exceptionnel pour la modification des tarifs jeunesse 2024. Un mois et demi après le vote de la dernière délibération concernant ces mêmes tarifs jeunesse. Les élus doivent se prononcer pour une proposition de revenir aux tarifs 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire. La proposition est de supprimer les hausses pharaoniques qui font notamment que les tarifs de cantine de Ronchin sont les plus chers de France pour certains QF. Bien évidemment, il n'est pas possible pour les groupes d'opposition de voter contre. D'ailleurs les membre de ces groupes ont soutenu les parents d'élèves dès qu'ils les ont alertés, ils étaient présent aux manifestations en soutien ou en tant que personnes concernées et aussi en tant que parents d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Commune. Dans la proposition de Monsieur le Maire, il est demandé de supprimer aussi les acquis, les baisses de tarifs pour les QF les plus bas pour la cantine. Les baisses qui sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2024. M

Sinani précise que les membres de leurs groupes ne peuvent donc pas voter clairement pour cela non plus. Parce que le constat est fait qu'à Ronchin, la cantine est trop chère pour tout le monde, pour toutes les tranches de QF.

À Ronchin, la cantine est plus chère que dans les villes alentour, plus chère que dans les autres villes de la Métropole Lilloise, malgré les baisses de certains QF bas. M Sinani propose de prendre l'exemple de la première tranche de QF qui était à 0,74 euro pour l'école élémentaire en 2023, qui en 2024 était passé à 0,70 euro, qui est une tranche d'affichage qui concerne environ 15 repas. Elle ne concerne que les QF de 1 à 185 euros, ce qui n'est pas fait ainsi dans les autres villes. Ailleurs cela va jusqu'à 350 ou 400 euros pour la tranche la plus basse, constate-t-il. Alors que pour la tranche 2 toujours très bas en QF, les prix explosent dans la proposition 2023 comme dans celle de 2024. M Sinani a conscience que la proposition d'amendement présentée au nom des trois Groupes : Ronchin l'écologie en commun, le GPSE et les Ronchinois et Ronchinoises Aux Commandes n'est pas une proposition de grille idéale mais il espère que les membres de ces groupes pourront discuter de cela rapidement avant l'été, et ainsi voir cette grille idéale arriver. Il s'agit tout simplement de limiter les dégâts surtout pour les QF les plus bas. Donc c'est une proposition de tarifs jeunesse temporaire pour les 5 prochains mois, où les baisses acquises depuis le 1^{er} janvier sont maintenues et les hausses supprimées pour toutes les tranches de QF et toutes les grilles de tarif. Ceci dans l'attente de l'installation d'une Commission extra-municipale afin de débattre de la pause méridienne dans sa globalité, l'équilibre alimentaire, le projet éducatif, les instances dédiées, la tarification, le sujet des repas sans viande, la qualité, les PAI et bien d'autres sujets. Cette proposition permettrait de ne pas alimenter davantage la division entre les familles ronchinoises, « les bas QF contre les hauts QF », avec le sentiment que certains payeraient pour d'autres. Tous les enfants ronchinois ont le droit de bénéficier d'une pause méridienne stimulante autour d'un repas de qualité à un prix raisonnable, garantissant une sécurité alimentaire et pour cela il faudra encore baisser les prix des bas QF. Ce n'est ni avec la proposition 2023 ni avec celle de 2024 que la Ville y arrivera. Et une mixité sociale, avec les prix démentiels sur les hauts QF et classes moyennes, il y a un risque de fuite vers le privé. Les élus des trois Groupes : Ronchin l'écologie en commun, le GPSE et les Ronchinois et Ronchinoises Aux Commandes proposent donc ce présent amendement sur les tarifs jeunesse afin d'affirmer la nécessité d'éclater les tranches supérieures de QF et à ce titre conserver le travail initié sur ce sujet avant d'aller plus loin, de maintenir toutes les baisses de tarification permises par les tarifs 2024, même si la baisse pourrait être plus importante sur certaines tranches. De ramener le tarif maximum pour les autres tranches au plafond mieux-disant 2023 ou 2024, ceci dans l'attente des conclusions de la Commission extra-municipale, à laquelle M Sinani rappelle que les élus de leurs groupes souhaitent prendre pleinement part. Donc cette proposition concerne les 5 prochains mois. Les élus des trois groupes Ronchin l'écologie en commun, le GPSE et les Ronchinois et Ronchinoises Aux Commandes demandent donc à avoir une vision politique de la restauration scolaire, du service public qu'elle représente, plutôt que de l'aborder uniquement par le prisme budgétaire. Il espère que tous les élus du conseil ont pu prendre connaissance des tableaux joints en annexe, qui sont passés sous le radar de Mme Maureen CELET qui a pu remettre à plat ce qu'elle avait pu rencontrer comme incohérences ou coquilles dans les précédentes grilles. La Ville a largement les moyens financiers de mettre en place les tarifs jeunesse proposés dans l'amendement pour les 5 prochains mois. Au regard des excédents de fonctionnements conséquents dont la Ville bénéficie. C'est pourquoi les élus des trois groupes porteurs de cet amendement pensent sincèrement que cette proposition peut faire consensus au sein d'un Conseil Municipal qui réclame plus de justice sociale.

Intervention de Monsieur DOUTEMENT :

Monsieur DOUTEMENT souhaite reprendre le cours des événements. Il va se permettre de parler des élus du GPSE, car c'est d'eux qu'émane cet amendement proposé ce

soir. Il faut bien avouer que sur ce sujet, les Insoumis n'ont guère été bavards lorsque les Ecologistes eux n'ont même pas dit un seul mot. Monsieur le Maire vient de rappeler que les élus du GPSE sont intervenus non seulement lors du dernier Conseil Municipal, mais avant cela en Commission, afin de dire tout le bien qu'ils pensaient des tarifs jeunesse proposés, jusqu'à dire qu'ils étaient même à l'origine de ces réflexions, avant de refuser de les voter au motif que les tarifs culture et sport ne reprenaient pas la tarification sociale et solidaire qu'ils attendaient.

Puis suivant le vent de la contestation, les oppositions se revendiquant de la NUPES soutenaient finalement les revendications des parents d'élèves et il cite : « Qui sollicitent légitimement le report de la mise en application de la nouvelle grille tarifaire communiquée le 20 décembre 2023. » Dans le même communiqué, ils demandaient « Une large concertation des usagers. » En revanche, contrairement à ce qu'ils prétendent dans leur amendement, ils n'ont jamais demandé ni en Conseil Municipal, ni en Commission, « l'installation d'une Commission extra-municipale afin de débattre sur la pause méridienne dans sa globalité, équilibre alimentaire, projet éducatif, instance dédiée, tarification, etc. ». Aujourd'hui, ils nous proposent une grille tarifaire, une sorte de bricolage à la hâte pour essayer de rattraper leur erreur de jugement, puisque comme les autres élus, ils ont eu des remontées de parents d'élèves qui regrettent ce retour en arrière, ce report de l'application, comme ils le demandaient. Et ce sont eux, qui osent parler de méthode précaire. C'est en cohérence avec leurs engagements, Monsieur le Maire, que les élus du groupe J'aime Ronchin voteront le retour à la grille tarifaire 2023 en attendant le résultat de la concertation avec les Représentants élus des parents d'élèves comme ils l'ont souhaité. Il rappelle que c'est l'objet du Conseil Municipal de ce jour, de répondre à la demande des Représentants élus des parents d'élèves du 10 janvier 2024. Le sujet de ce soir n'est pas de présenter de nouveaux tarifs, mais de respecter les engagements pris devant les Ronchinois lorsque Monsieur le Maire et d'autres élus les ont reçus. C'est la raison pour laquelle, le Groupe J'aime Ronchin, votera contre cet amendement. Il souhaite s'adresser aux élus de l'opposition, il leur demande de se reprendre, car il était déjà convaincu que ces élus n'avaient aucune ambition commune pour leur Ville, si ce n'est la conquête du pouvoir. À force de revirements pour suivre le sens du vent, ils en perdent leur boussole. Il prend l'exemple de la magnifique chanson de Jacques DUTRONC que ces élus ne manqueront pas de fredonner peut-être ce soir : « je retourne ma veste toujours du bon côté. » Cela s'appelle l'opportunisme. Alors comme le disent ces élus fort justement, Ronchin mérite mieux.

Intervention de Monsieur MECHOUK :

Monsieur MECHOUK souhaite passer sur les provocations inutiles et qui n'honorent pas le sujet ni l'Assemblée des élus. Il a entendu Monsieur le Maire critiquer des campagnes de désinformation. Il se permet donc de rappeler quelques vérités. Il lui semble que dans aucune de leurs communications orales, écrites, informatiques, électroniques, avoir un jour revendiqué une quelconque affiliation à un groupement politique que Monsieur le Maire qualifie à répétition de NUPES. Il lui semblait important de rappeler ce point. De plus, Monsieur le Maire estimait que l'augmentation de 73 % était également une désinformation. S'il est comparé le tarif de la tranche de plus de 2 100 euros à 7,84 euros contre un tarif 2023 à 4,54 euros, alors il y a bien une augmentation de 73 %. Il ne s'agit pas de désinformation. Par rapport au propos, il lui semble que certains élus ont la mémoire sélective. Concernant le positionnement de son groupe en commission ou en Conseil Municipal, ils ont salué en commission et en Conseil Municipal ce que les élus GPSE appelaient une revue complète des grilles tarifaires pour avoir une tarification solidaire et notamment un éclatement de la tranche de QF supérieur. Il lui semble que la grille tarifaire 2024 prend en compte cette demande et va dans ce sens. Certains élus peuvent dire à l'envie que les élus GPSE ont donnée à blanc-seing et validé les tarifs ligne à ligne, c'est faux. Les élus GPSE ont uniquement salué le travail qui avait été réalisé sur l'éclatement des QF. Il n'est pas possible

de nier non plus qu'en amont du Conseil Municipal de décembre, Monsieur MECHOUK et l'ensemble des membres de son groupe ont sollicité des informations afin d'obtenir des éléments nécessaires pour mesurer l'impact que cette nouvelle grille tarifaire allait engendrer auprès des familles ronchinoises. Ces éléments, son Groupe les attend toujours.

Tout comme ils attendent assez souvent grand nombre de réponses à leurs éléments et grand nombre de documents pour exercer dignement, valablement et efficacement leur mandat d'élu d'opposition. Donc il n'est pas possible ce jour de leur reprocher de ne pas avoir contrôlé le travail que la majorité a effectué sans leur avoir donné les moyens de le faire. Il invite donc comme a pu le dire Monsieur DOUTEMENT à un travail de cohérence.

Intervention de Monsieur SOLER :

Monsieur SOLER indique qu'il ne va pas s'attarder sur les petites querelles politiques, car en réalité les Ronchinois ne sont pas dupes. Monsieur SOLER a bien pris conscience que les Ronchinois avaient eux-mêmes conscience du revirement que les oppositions ont servi. Effectivement tout le monde est d'accord pour admettre que ce travail de nouvelle tarification est plus que nécessaire. Ce travail a été fait. Il aimerait insister une nouvelle fois pour remercier les services qui ont participé à l'élaboration de cette nouvelle grille. Il le redit la Ville s'est attaqué à un colosse. Ce fut un travail colossal et les services de la Ville n'ont pas démerité, loin de là. Il aimerait redire que la position de la majorité demeure claire, malgré la tenue du Conseil Municipal de ce soir. Une tarification plus juste doit être mise en place dans la Commune. Il pense que tout le monde est d'accord avec ceci. Il y a des chiffres qui ne trompent pas et qui ciblent bien les besoins sociaux des concitoyens. Il y a eu une analyse des besoins sociaux en 2022. Dans cette analyse il ressort que près de 30 % des ménages ronchinois sont considérés en très grande difficulté. En 2021, un tiers des enfants de moins de 3 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Maintenant nous sommes en 2024, donc ces enfants sont scolarisés en école maternelle. Ce travail sera fait, il n'est pas question de laisser la grille tarifaire 2023, si elle est votée ce soir, en place pendant de trop nombreux mois. Il faut garder à l'esprit que si un travail sur une nouvelle grille doit être mené et il l'espère, alors la ligne directrice et la volonté solidaire impulsée par ces nouveaux tarifs demeureront intactes. Maintenant, il était évidemment nécessaire d'écouter les remontées des Représentants des parents d'élèves qui sont les premiers concernés par cette situation. Il n'était pas question d'opter pour un quelconque forcing. Mais plutôt d'être dans un esprit d'ouverture et d'apaisement comme les élus l'ont toujours voulu. En tout cas, c'est sa vision de la démocratie. Les élus peuvent compter sur sa détermination pour se remettre au travail sur ce sujet dès que possible afin qu'ils aboutissent. Ceci en concertation avec les représentants des parents d'élèves pour qu'une grille tarifaire jeunesse plus juste en adéquation avec les réalités budgétaires soit mise en place. Il demande donc aux élus comme Monsieur le Maire et comme Monsieur DOUTEMENT l'a indiqué de voter pour le retour à la tarification jeunesse 2023. Ce qui constituerait le nouveau point de départ à l'élaboration d'une nouvelle grille.

Intervention de Madame VANACKER :

Madame VANACKER souhaite parler de l'amendement : au regard de celui-ci elle a un peu l'impression que c'est « oups, on a fait une bêtise. Vite, trouvons un compromis. » Elle est certaine qu'il faut concerter les élus et les représentants de parents d'élèves autour de ces tarifs afin qu'ils soient réfléchis, pensés pour toutes les classes sociales. Plutôt que de subir un rafistolage de dernière minute. Surtout qu'à première vue, lorsque l'on regarde cet amendement, les tranches supérieures sont encore favorisées par rapport aux tranches moyennes. Encore une fois. Elle va donc voter contre cet amendement et attendre la concertation.

Intervention de Monsieur DUFLOT :

Monsieur DUFLOT pense que les propos tenus par Monsieur SOLER correspondent incontestablement à sa vision, de la tarification. Le problème est que ceci n'a pas été proposé de cette façon-là aux élus.

Le 11 décembre 2023, lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur SOLER présente une délibération sur la modification de la grille tarifs jeunesse et en particulier la cantine. Avec les arguments suivants : « On a identifié un réel besoin avec la nécessité d'harmonisation des quotients familiaux pour la pause méridienne, car nous avons relevé des incohérences dans les grilles au détriment des bénéficiaires et des services. Ces modifications proposées sont faites dans un souci d'équité et de justice sociale. » Il vient de le rappeler à l'instant. Mais en revenant sur cette délibération, ils maintiennent les incohérences relevées et leur souci d'équité et de justice sociale est renvoyé aux calanques grecques. Tout cela à partir d'un travail important, comme Monsieur SOLER a pu le répéter, « de colosse » même selon ses dires, dont la pertinence est ainsi rejetée. Désormais, on revient à la situation antérieure, c'est-à-dire une stagnation, donc une régression. Mais ce n'est pas si surprenant que ça, car cela est révélateur de sa vision du service public et des choix budgétaires qui ont amené, pour une majorité du Conseil, à rejeter le budget précédent. Un budget traduit des choix politiques. Il ne peut pas se porter uniquement sur des choix comptables. Le service public de la cantine est un élément important de la politique menée dans une ville. La pause méridienne est aussi un temps de sociabilité qu'il faut analyser dans sa globalité. Le rapport des enfants, des petits-enfants à la nourriture est un élément important pour leur santé et leur développement. La nécessité pour les élus municipaux en charge du dossier est d'imposer au prestataire un respect des normes à la fois quantitativement et qualitativement. On en est loin. Dans le projet 2024, la Mairie harmonisait les baisses pour les QF les plus faibles par des hausses jugées exorbitantes pour les QF au-delà de 999 euros. Mais en fait, ce que les élus de la majorité recherchaient était une opération à solde nul. Devant les protestations des parents d'élèves au lieu de sortir de cette crise par le haut, la majorité revient en arrière pour l'année 2024, reportant à plus tard une solution satisfaisante. C'est donc bien une différence de conception de la nature des services publics qui est en cause. Enfin, dernier argument, il met en garde contre la tentation qui serait de faire porter le chapeau de l'échec à d'autres, en l'occurrence soit le GPSE, soit les Parents d'élèves, d'opposer les parents d'élèves les moins pauvres donc les classes moyennes aux parents d'élèves les plus pauvres. Ceci n'est pas acceptable. Dans un conflit le rôle des responsables est à la fois de trouver des solutions pour sortir de la crise tout en apaisant les tensions. Monsieur DUFLOT craint que par ce retour en arrière la solution trouvée, c'est-à-dire une absence de décision, ne produise l'effet inverse.

Intervention de Monsieur MECHOUK :

Monsieur MECHOUK est assez surpris et plussoie intégralement aux propos de Monsieur DUFLOT. Il est assez surpris des prises de parole des représentants des 17 élus J'aime Ronchin concernant la présentation de cet amendement et les motivations de maintenir la délibération en l'état qui est de revenir sur les tarifs 2023. Si les élus voulaient vraiment pacifier le climat, pourquoi mettre les parents d'élèves dans une situation d'inconfort et attendre autant de semaines, quand la majorité était disposée à être réunie en CM exceptionnel avant la période de trêves des confiseurs, période de festivités ou vacances de fin d'année et justement avoir des bases et un contexte de discussion plus simple, plus favorable et plus de confiance avec les parents d'élèves pour aboutir à une grille tarifaire plus mesurée. Ceci est la première incohérence. Seconde incohérence, estime-t-il, les élus disent vouloir maintenir une équité sociale, une justice sociale, donc pourquoi rejeter cet amendement pour une raison purement politique avec un petit « p », parce qu'il est proposé par 3 groupes politiques. Ce que certains élus qualifient comme bricolage, est ni plus ni moins que des journées de travail afin de s'assurer que tarif par tarif, grille de tarifs par grille

de tarifs, QF par QF, que les économies et les gains réalisés par les foyers ronchinois grâce à la mise en place des tarifs 2024 et que le surcoût que les élus ont reconnu être allés un peu trop loin. Oui, cet amendement vise à corriger deux erreurs.

L'erreur a été commise en décembre par les 17 élus J'aime Ronchin de valider cette grille tarifaire en l'état et de refuser la réunion d'un Conseil Municipal beaucoup plus tôt, afin de modifier ces tarifs. L'erreur, ce jour, est de rejeter catégoriquement cet amendement qui empêche sur une semaine de vacances scolaires certaines familles de réaliser 12 euros d'économie pour un coût pour la Municipalité estimé à pour la fin de l'année scolaire à uniquement 27 000 euros.

Madame VANACKER souhaite rappeler à Monsieur MECHOUÉK qu'elle ne fait pas partie de la majorité et ce qu'il vient de faire est de la diffamation.

Monsieur VIAL lui conseille de porter plainte dans ce cas.

Madame VANACKER répond que c'est déjà fait. À un moment donné, elle lui demande d'arrêter de faire de la diffamation. Madame VANACKER ne fait pas partie des 17 élus cités. Elle est dans l'opposition et elle est seule dans l'opposition. Elle l'assume.

Intervention de Madame CELET :

Madame CELET souhaite répondre à quelques attaques. Elle souhaite tout d'abord remercier Monsieur DOUTEMENT pour sa phrase : « un amendement, bricolage à la hâte. » Elle va donc expliquer comment elle a travaillé. Elle a simplement pris les propositions des élus, les engagements des élus, c'est-à-dire ce qui a été réalisé par les services. Donc Monsieur DOUTEMENT vient d'indiquer que les services travaillent à la hâte et bricolent. Les engagements des élus, c'est la délibération que les élus ont fait passer en décembre 2023. Les tarifs ont été repris, la proposition des élus a été reprise. Ce n'est pas de la tarification idéale. Ce sont juste les propositions des élus. L'engagement des élus de retour aux tarifs 2023 a été pris en compte. Ce sont les engagements des élus comme Monsieur DOUTEMENT. Mais dans les tarifs 2023, il existe de trop grands écarts par rapport aux tarifs 2024. C'est-à-dire qu'un certain nombre de tarifs ont été baissés et les familles ronchinoises vont recevoir la facturation de janvier et puis celle de février avec un saut par l'application des tarifs 2023. Ce soir, les élus n'ont pas passé que les tarifs de la cantine, mais l'ensemble des tarifs jeunesse, dont les classes découvertes, les ALSH, etc. Donc elle confirme à Monsieur DOUTEMENT que le travail n'a pas été réalisé à la hâte. Elle n'indiquera pas le nombre d'heures passées. En réalité, si les élus votent contre cet amendement, les élus votent contre leurs engagements.

Intervention de Madame LECLERCQ :

Madame LECLERCQ pense que l'engagement qui a été pris par Monsieur le Maire et la demande qui a été faite par les parents d'élèves est de revenir aux tarifs 2023 pour l'ensemble des tarifs jeunesse. Et pas uniquement pour les tarifs de cantine. L'engagement qui a été pris par Monsieur le Maire est d'accéder à cette demande, puis d'avoir une concertation avec les parents d'élèves. À partir du moment où cet engagement a été pris, il est normal de le respecter. D'autre part, elle s'étonne que des élus disent en décembre qu'il est nécessaire d'organiser une concertation et que lorsque certains élus proposent quelque chose finalement la concertation ne soit plus nécessaire. En effet, elle appelle tous les élus à voter contre cet amendement. Elle pense que sa collègue a un amendement à proposer.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de passer aux votes concernant le premier amendement proposé. Il voit que Monsieur KEBDANI veut prendre la parole et lui

demande donc d'être bref. Il y a un vote sur un amendement et le positionnement de l'équipe de Monsieur le Maire est clair. Cet amendement répond aux attentes des parents d'élèves. Ce qui est fait.

Monsieur KEBDANI ne croit pas que les conditions de concorde évoquées en début de ce Conseil sont réunies afin qu'il puisse s'exprimer lorsque la parole lui est donnée de cette manière. Il a effectivement des choses à dire, mais comme Monsieur le Maire n'a pas l'air d'avoir réellement envie de les écouter. Il préfère s'abstenir dans ces conditions.

Monsieur le Maire prend note. Il ajoute qu'il est parfois plus facile de se taire que de s'exprimer. Il espère que Madame DRAPIER va s'exprimer.

Intervention de Madame DRAPIER :

Madame DRAPIER a l'impression que Monsieur le Maire et sa majorité s'attendent à ce que les autres élus corrigent leurs délibérations avant que cela ne passe en Conseil Municipal. Effectivement, cela peut arriver que les élus ne les corrigent pas et que la majorité prenne le mur. Là, elle pense que Monsieur le Maire et son équipe se sont pris le mur. Pourtant, ce soir il leur est proposé une possibilité. Quelque chose que son groupe a vu apparaître dans des communications sur les réseaux sociaux émanant d'élus qui sont autour de cette table, de la majorité comme de l'opposition. Des personnes qui trouvaient que c'était intéressant de garder les tarifs bas pour les QF qui le nécessitaient. D'où le fait que son groupe a proposé cette alternative. Celle-ci aurait même pu être proposée aux élus lors d'une Commission finance si elle s'était tenue. Elle entend ce soir, que les élus restent dans la théorie de l'escalade de l'engagement. Après avoir proposé de suivre des formations sur la communication non violente, elle les conseille de se renseigner sur l'escalade de l'engagement. On arrive à un moment où, Monsieur le Maire reste sur une idée et reste bloqué dessus. C'est comme une personne qui a acheté un billet de cinéma, tout compte fait le film ne lui plaît pas, mais il va encore rester quelques instants parce que peut-être que ça va lui plaire et puis quand même il a payé. Les élus sont dans ce schéma d'escalade de l'engagement. Plus le fait que cela serait tellement difficile de voter pour quelque chose qui est proposé par l'opposition. Cela devient même caricatural. Mais elle pense que les élus vont rester dans ce mode théâtral. Mais pas vraiment très comique à son goût.

Monsieur le Maire rebondit étant donné que les élus sont dans ce mode théâtral, il annonce que la pièce est terminée.

Monsieur le Maire passe aux votes.

Le Conseil Municipal, à la majorité, rejette l'amendement présenté par les groupes Ronchin écologie en commun, GPSE, les Ronchinois.es aux Commandes,

Monsieur le Maire propose de donner la parole à Madame DELACROIX pour la présentation d'un deuxième amendement.

Madame DELACROIX signale que Madame DRAPIER le réclame en document papier. Elle propose d'expliquer à l'ensemble des élus cet amendement.

Monsieur le Maire propose alors une interruption de séance afin de fournir à l'ensemble des élus cette proposition d'amendement en version papier.

Suspension de séance.

Monsieur le Maire propose de donner la parole à Madame DELACROIX.

Intervention de Madame DELACROIX :

Madame DELACROIX pense que les élus sont conscients de l'engagement de Monsieur le Maire de revenir sur les tarifs 2023 à effet immédiat, dès l'épuisement des délais légaux et de mise en œuvre.

Néanmoins, son Groupe aimerait apporter un peu plus d'éclaircissement sur le service jeunesse. Celui-ci est composé en outre de 4 agents, une Directrice, un Directeur adjoint et deux agents administratifs, tous réunis à la Maison Guy Bedos. Leurs missions sont variées telles que la gestion de la régie cantine et garderie, la gestion des inscriptions aux activités extra et périscolaires et séjours, la gestion administrative et financière liée aux accueils des enfants, la gestion du personnel, l'accueil, le conseil au public, etc. Pour toutes ces raisons, les élus conviendront qu'il paraît inopportun d'apporter une surcharge de travail à ces agents qui ont déjà fort à faire. En effet en mettant en œuvre cette délibération cela entraînerait des complications quant à une double facturation sur le mois de janvier, une charge de travail complexe et un retard possible sur les envois et surtout une source d'erreur non négligeable. De plus, ces différents tarifs ne s'appliqueraient que pour deux jours d'école et un mercredi, ce qui pourrait amener à une incompréhension des familles. Recevoir deux factures pourrait engendrer des oublis de paiement avec les conséquences s'y afférant. Pour ces raisons, son Groupe préconise que le retour aux tarifs 2023 comme demandé par les représentants des parents d'élèves soit applicable au 1^{er} février 2024. Ainsi les familles pourraient comparer les surcoûts ou les baisses d'un mois sur l'autre, ce qui aidera les futures discussions et modifications sur lesdits tarifs. Aussi son Groupe propose de modifier la délibération et de remplacer la phrase : « Appliquer les tarifs jeunesse sur la base des tarifs 2023 joints en annexe à compter du 29 janvier 2024. » par « Appliquer les tarifs jeunesse sur la base des tarifs 2023 joints en annexe à compter du 1^{er} février 2024. ».

Intervention de Monsieur PYL :

Monsieur PYL pense que tout le monde conviendra que les élus sont dans un contexte ce soir un peu particulier. Tout d'abord avec la provocation des membres de la majorité qui cherchent peut-être un incident pour faire un peu oublier le fond concernant leurs erreurs, car il s'agit de cela ce soir, de corriger les erreurs que la majorité a commises. Un amendement non communiqué en amont du Conseil. C'est pourquoi les groupes de l'opposition vont demander une suspension de séance afin de pouvoir se concerter.

Monsieur le Maire propose avant cette suspension de séance d'entendre les propos de Madame CELET.

Madame CELET souhaite simplement poser une question technique. Dans la délibération il est indiqué la date du 29 janvier 2024. Elle se dit que le choix de la date doit être motivé par une raison, qu'elle n'a pas été choisie au hasard. Elle demande donc une explication.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de respecter des délais de transmission.

Madame CELET comprend alors que ceci est lié à la date du Conseil de ce soir et du délai de transmission, ce qui expliquerait le choix du 29 janvier 2024. Elle en profite pour demander de corriger une erreur présente sur la première page du tableau où il est indiqué une augmentation de 6 %.

Monsieur le Maire aimerait que les discussions des élus portent sur l'amendement et ensuite les élus voteront. Il suspend la séance.

Suspension de séance.

Monsieur le Maire propose de reprendre la séance. Il demande s'il y a des demandes d'interventions. En l'absence de demande, il propose de procéder aux votes.

Monsieur le Maire passe au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- abroge les tarifs "jeunesse" de l'année 2024, adoptés par la délibération du Conseil Municipal n° 2023/160 susvisée, à compter du 1er février 2024,
- applique les tarifs "jeunesse" sur la base des tarifs 2023, joints en annexe, à compter du 1er février 2024.

16 pour

1 contre

15 abstentions

Monsieur SOLER répond à la demande de Mme CELET. Il explique que le 6 % figurant dans le tableau du dossier n'est pas correct. Il faut le comprendre pour 0 %, donc le tarif est correct, mais pas le pourcentage. Il assure que le vote sera donc pris en compte sans ce 6 %, mais bien sur le 0 %.

Monsieur le Maire poursuit. Il donne lecture de la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023, année 2024 tarifs, il est demandé aux élus de bien vouloir abroger les tarifs jeunesse de l'année 2024 adoptés par la délibération du Conseil Municipal n° 2023-160 susvisé à compter du 29 janvier 2024 et d'appliquer les tarifs jeunesse sur la base des tarifs 2023 joints en annexe à compter du 1^{er} février 2024.

Intervention de Madame VANACKER :

Madame VANACKER intervient sur ce retour en arrière. Elle tient à exprimer sa tristesse, son exaspération et sa colère de ce retour en arrière concernant les tarifs jeunesse. Elle souhaite en premier lieu s'adresser à Monsieur SOLER. Lors de sa présentation en Commission, puis au dernier Conseil, elle s'était dit « Enfin ! » Enfin quelqu'un qui ose s'attaquer à cette lourde tâche. Elle a vu en Monsieur SOLER un homme de Gauche, fidèle aux valeurs qui lui ont été transmises, avec de vraies convictions pour installer une justice sociale au sein de la Ville. Il faut dire que depuis des années, cette tranche QF 992 et + est une injustice. Car le tarif cantine est le même pour une famille de la classe moyenne avec des revenus mensuels d'environ 2 000 à 3 000 euros que pour une famille de la classe supérieure qui gagne deux fois plus de revenus, voire trois fois plus et davantage. Alors il était temps de créer ces tranches supplémentaires au risque de voir la classe supérieure gronder un peu, mais Monsieur SOLER a osé, certain qu'ils comprendraient et qu'ils accepteraient d'être solidaires. Quoi de plus normal de payer plus un repas quand on a les moyens de le faire. Et puis flop. Il a fallu une manifestation, des appels au boycott, des tracts, une pétition, des propos cinglants sur les réseaux sociaux de la part de quelques parents sûrement concernés par la dernière tranche pour que Monsieur SOLER baisse les bras. La communication répétitive, excessive de ces mêmes parents a convaincu l'opinion publique que tous les repas passeraient à 7,84 euros laissant croire aux familles concernées par la baisse qu'ils allaient se faire étrangler. Certains ont même signé la pétition, le regrettant immédiatement après avoir

compris qu'ils n'avaient pas été correctement informés. Elle comprend, il fallait calmer les esprits. Elle est triste pour ces familles qui étaient contentes de voir leur pouvoir d'achat s'améliorer un peu grâce à Monsieur SOLER. C'est 63 % des bénéficiaires de repas qui se voyaient octroyer une baisse de tarif de cantine en ce début d'année. C'est une trentaine de familles qui subissaient l'augmentation la plus forte. Pour une famille au QF 600 avec trois enfants c'est presque 30 euros de moins sur sa facture à la fin du mois. En 6 mois, début des vacances scolaires, ce n'est pas loin de 150 euros d'économies cumulées. Ce qui paraît peu pour certains, en effet pas de quoi faire un pique-nique sur la plage de Miami, pas de quoi non plus de faire le tour du monde, mais pour les autres c'est une sortie en famille, une partie du loyer payé, c'est quelques jours de courses ou quelques extras devenus si rares. Pour finir, elle tient à citer à Monsieur SOLER, une phrase d'Amélie EARHART qui disait : « Le plus difficile c'est de décider d'agir. Le reste ne tient qu'à la persévérance. » Elle souhaite donc à Monsieur SOLER de trouver le chemin de la persévérance. Elle souhaite maintenant s'adresser à ses collègues de l'opposition, ne leur en déplaise. Elle demande pourquoi avoir dit en Commission que ce projet était la continuité de leur travail entamé lorsqu'ils étaient dans la majorité, pour finalement dire le contraire sur les réseaux après avoir voté contre au Conseil Municipal.

Elle demande ce qui s'est passé entre cette Commission et le Conseil Municipal. Elle demande si cela est dû au départ de leur Chef de file vers d'autres rivages, lui qui aimait tellement Ronchin. Est-ce la raison qui les empêche de garder le cap à gauche ? Cela ne trouble pas ces élus d'entendre une colistière défendre son capital immobilier en criant son désarroi sur les réseaux sociaux, parce que la hausse des tarifs cantine va faire baisser le prix des maisons. Elle leur demande s'il s'agit des valeurs qu'ils défendent aujourd'hui, la défense des spéculateurs immobiliers. Elle demande s'il est nécessaire de tout conflictualiser au point d'écraser les classes que les élus sont censés représenter. Pour répondre à l'inquiétude des parents, des Représentants des parents d'élèves, diffusée mardi dernier dans La Voix du Nord, « Ne vous inquiétez pas », eux ne défilèrent pas devant la Mairie, honteux de se montrer après avoir été stigmatisés et qualifiés de fainéants, de bons à rien, de profiteurs, et elle en passe. Pour ceux qui ont un emploi, soit ils sont usés par la pénibilité, trop occupés à vous servir, soit ils travaillent quand les autres ont terminé le leur. Ils n'ont plus la force de se battre. Une fois rentrés chez eux, ils ne demandent que la paix, la sécurité, le droit de continuer à vivre en Ville et tenter de boucler leur fin de mois tandis que d'autres cherchent la division, à les expulser de Ronchin au nom de la propriété de ceux qui travaillent dur et de culbutes immobilières. Elle a également une pensée pour les agents de la cuisine centrale, le métier de ses propres parents exercé pendant quarante années, mais également les dames de service et les animateurs. Elle a pu lire les insultes et le mépris pour leur travail et elle en est désolée et attristée. Aucune raison ne justifie de dénigrer le travail de ces personnes qualifiées présentes tous les matins à l'aube. Ils ont critiqué la qualité de leur travail sans même l'avoir goûté, sans connaître le protocole défini par l'ARS et les règles d'hygiène en vigueur. Elle a pu lire que c'était « dégoulassé », que les steaks étaient congelés sans même savoir que ceci est impossible lorsqu'on connaît la procédure de cuisson. Et la mauvaise foi qui consiste à partager ces menus bios cuisinés à la maison pour 4,90 euros en oubliant volontairement d'annoncer le coût du chauffage, l'électricité, le personnel, les charges sociales, le matériel allant de l'assiette en passant par la chambre froide, les lave-vaisselle, les fours, les balais, les produits d'entretien, le personnel, les animations, etc. elle en passe tellement la liste est longue. Elle demande comment il est possible de comparer les tarifs de la Ville avec d'autres communes qui ont parfois plus d'habitants, mais moins d'enfants à l'école et pour qui les recettes et les dotations sont plus élevées que la Ville de Ronchin. Elle n'ose même pas imaginer le désarroi de ces agents après les commentaires qu'elle a pu lire sur les réseaux sociaux. Elle est persuadée que ces parents qui ont la critique facile n'apprécieraient pas que l'on fasse de même concernant leur travail. Dire que la Ville est censée lutter contre le harcèlement et les cyberharcèlements en milieu scolaire. Quel exemple les élus donnent à la jeunesse ? Elle comprendrait et soutiendrait ces agents s'ils décidaient de faire grève après

avoir subi de tels propos, mais ils ne le feront pas parce qu'ils ont le sens du service public et s'ils le faisaient les élus de l'opposition seraient les premiers à s'en plaindre parce qu'ils les empêcheraient d'aller gagner de l'argent. « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. ». Début janvier, les élus ont reçu des mails de représentants de parents s'excusant des propos écrits par l'un d'entre eux et qui n'avaient pas remporté l'unanimité en leur sein. Des courriers parfois à la limite de l'audible. Elle a bien noté qu'il y a des conflits et désaccords entre les parents ainsi que des malentendus. Elle espère que les parents seront représentés toutes les classes sociales et pas uniquement les plus favorisées, elle y veillera. Elle espère que les concertations se passeront bien et que chacun fera des compromis pour que l'équité l'emporte. Elle sait qu'il y a parmi les élus et les parents, des personnes intelligentes, conscientes de la difficulté que certains subissent en ce moment même et elle est sûre qu'ils seront force de propositions et accepteront d'être solidaires comme la Ville de Ronchin l'a toujours été. Elle espère qu'ils écarteront ceux qui font de ce sujet de la récupération politique et qui salissent les débats. Elle se doit donc d'être la voix des familles qui ne verront pas leur tarif diminué après un vote où la majorité l'avait emporté. Elle votera donc contre le retour aux tarifs 2023.

Intervention de Monsieur KEBDANI :

Monsieur KEBDANI est ravi de voir que vingt minutes après lui avoir demandé d'être bref, ce qui l'avait conduit à ne pas s'exprimer, les élus sont encore là, la faute d'un amendement qui n'avait pas été communiqué en avance aux élus et à d'autres interventions qui visiblement avaient davantage les faveurs de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire avait annoncé fermer le rideau de cette pièce de théâtre, mais force est de constater que les élus ont le droit à un troisième acte. Il pense que les élus l'ont compris et Monsieur SINANI l'a parfaitement exprimé dans le propos introductif qu'il a porté au nom des 3 Groupes, concernant l'amendement, sur la position qu'auront ses collègues élus concernant la proposition faite par la majorité. Ils s'abstiendront pour des raisons qui font échos en grande partie aux propos que vient de tenir Madame VANACKER, à savoir le retour en arrière concernant les QF les plus bas. Parce qu'il partage avec ses collègues élus l'idée que la tarification doit être revue, ceci a été dit en long en large et en travers. Ils partagent le fait que les QF doivent être plus nombreux dans la tarification jeunesse en général et cantine en particulier. Ils partagent l'idée que la justice sociale doit être la boussole de ces modifications. Mais il voit deux éléments à retenir dans cette séquence et dans le positionnement qui a été celui de la majorité et celui de ces collègues élus. Le premier élément est la forme d'amateurisme et d'impréparation qui finalement traverse beaucoup des décisions qui sont prises autour de cette table. Les tarifs de cantine en sont un exemple, mais il pourrait être évoqué également d'autres exemples où une semaine après une délibération il est possible de lire dans la presse que le Maire dit s'être fait rouler dans la farine. Les élus auront l'occasion d'en reparler en Commission. Une impréparation alors même qu'en décembre lorsque les tarifs ont été proposés et que les élus de son Groupe ont voté contre, ils avaient assisté à une pluie de satisfecit dans les rangs de la majorité. L'autre point extrêmement important est la consultation. La proposition que son Groupe a faite au travers de l'amendement qu'ils ont proposé n'était évidemment pas de dire que la décision finale devait se faire sans consultation. Pas du tout. Il pense que Monsieur SINANI a été extrêmement clair dans son propos que les élus auront tout le loisir de réécouter, car visiblement réécouter les Conseils occupe beaucoup Monsieur le Maire. Évidemment il doit y avoir de la consultation et la proposition qui était faite était une proposition transitoire pour 5 mois jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ceci pour rétablir un lien de confiance vis-à-vis de certains parents par rapport aux tarifs qui étaient le leur et qui avaient considérablement augmenté, mais la proposition ne préjugait pas du tout de ce que pourrait donner une concertation y compris si elle aboutit pour certains QF à une hausse des tarifs de cantine. Dès lors que cette hausse est acceptable et acceptée. L'autre point extrêmement important, lui

semble-t-il, à travers cette délibération est aussi le miroir que cela donne sur les orientations budgétaires futures. Parce qu'au fond la proposition qui est soumise aux élus dans cette délibération est celle de la neutralité en termes d'impact sur le budget. Il se permet de le dire parce que pour les personnes qui écoutent les élus ce soir, ce n'est pas forcément intuitif et compris, mais les élus doivent voter les tarifs avant la fin de l'année civile pour le début de l'année civile prochaine, car sinon la Ville aurait été sans tarif en 2024, cependant les élus n'ont pas encore voté le budget lorsqu'ils votent les tarifs en décembre. Finalement les choix qui sont opérés par les élus lorsqu'ils se positionnent sur les tarifs en décembre d'une année impactent les choix qui devront être intégrés dans la stratégie budgétaire de la Ville à l'occasion du budget qui sera voté entre mars et avril de l'année suivante. La proposition qui est faite, l'objet du côté de la majorité, lui semble-t-il, est que la délibération adoptée n'est aucun impact budgétaire. Parce que la délibération votée en décembre précisément sur la cantine et en tout cas c'est ainsi qu'elle a été présentée en Commission, lui-même n'étant pas présent lors de la commission, mais c'est ainsi que cela lui a été rapporté, les tarifs proposés en décembre 2023 avaient pour effet sur la cantine d'être neutres budgétairement. En fait, c'est très révélateur d'un choix budgétaire. Il pense que cela augure de la discussion que les élus vont avoir le 12 février prochain, date du prochain Conseil Municipal.

C'est extrêmement important, car cela dénote que là où la majorité a tenté de déshabiller Paul pour habiller Jacques ou Pierre, qu'elle a fait le choix de faire porter une mesure de justice sociale sur les usagers. C'est cela le cœur du sujet. Le choix de la majorité a été le suivant qui est de faire peser une mesure de justice sociale sur les usagers. Là où il y a d'autres choix à faire. Comme le choix de réinterroger l'ensemble de son budget en fonctionnement pour déterminer les thématiques qui sont plus ou moins prioritaires et des services publics qui sont plus ou moins prioritaires et des engagements qui doivent être pris auprès des concitoyens qui méritent que la Ville concentre tous leurs efforts budgétaires en particulier sur un thème. Puis il y a la question de la redistribution et de la justice sociale vue dans sa plus grande globalité qui s'appelle la fiscalité. La majorité avait très largement, entre janvier et mars de l'année dernière, martelé son opposition à ce que l'on touche même symboliquement ou à la marge, aux impôts, au motif qu'il s'agissait d'une mesure de pouvoir d'achat, reprenant ainsi les vocables du Président de la République. Donc prendre une mesure sur les tarifs qui se veut neutre budgétairement, qui n'ait pas d'impact, c'est aussi mettre complètement de côté cet engagement qui était celui de la majorité concernant la préservation du pouvoir d'achat des concitoyens. Surtout et il rejoint en ce sens les propos de Madame VANACKER et Monsieur DUFLOT avec un ton et des mots différents, le fait qu'il y a eu beaucoup d'agitations et de stigmatisations des uns et des autres au cours de l'épisode que les élus viennent de vivre. Il pense effectivement que les élus ne doivent pas opposer les usagers les uns aux autres. Que les décisions doivent être concertées bien en amont, et cela fait longtemps que son Groupe appelle à faire une concertation pour la remise à plat des choix budgétaires et tarifaires. Ce n'est pas une fois que la sonnette d'alarme est tirée par les gens que la concertation doit se tenir. Même si mieux vaut tard que jamais. C'est bien en amont, et force est de constater qu'il n'y a pas eu de concertation. En tout état de cause les élus ne peuvent pas avancer en continuant à opposer les uns aux autres sauf à ce que ce soit un choix politique, sauf à ce que ce soit une manœuvre politique. Il va se permettre de conclure sur une petite note musicale qui fera écho à celle de son collègue Monsieur DOUTEMENT qui a cité Jacques DUTRONC, mais « Incapable de gouverner, vous divisez. Incapable de rassembler, vous stigmatisez », de Kery James.

Monsieur le Maire propose de reprendre une expression que la journaliste de la Voix du Nord aime bien, qui est : « C'est fort de café » votre intervention encore une fois. Concertation, souligne-t-il. Depuis le 4 mai, Monsieur le Maire a souhaité qu'il y ait une concertation, mais jamais il n'a reçu une demande et ce soir il découvre une demande de concertation au niveau des tarifs et du retour en arrière, Commission extra-municipale, etc. il en passe. Non, il est navré, mais ce n'est pas de l'amateurisme. Il ne peut pas accepter les

propos de Monsieur KEBDANI. Lorsque Monsieur KEBDANI parle d'amateurisme, ce sont les 16 personnes de la majorité qu'il accuse. Il va prendre l'exemple des coiffeuses. Il demande si Monsieur KEBDANI est au courant de l'envers du décor lorsque tout à l'heure il a été évoqué le théâtre. Il lui demande de lui expliquer l'envers du décor s'il le connaît. Le sujet de ce soir est les tarifs et non pas les coiffeuses. Il lui demande de ne pas dire qu'il y a de l'amateurisme puisqu'il ne connaît pas le décor et de s'intéresser plutôt à ce qui est écrit sur les réseaux sociaux par des gens qui disent des bêtises. Monsieur le Maire assume ses propos, oui, il a été roulé dans la farine, et l'expression ne vient pas de lui pour autant. Parce que la majorité a été roulée dans la farine, cela signifierait qu'elle a été amatrice ? En face il y a eu des gens qui ont cru que la Mairie pouvait leur octroyer comme ça. Les élus étaient tous d'accord sur le fait que le dossier soit enfin réglé, même Monsieur MECHOUK, ils étaient d'accord pour que la somme de 250 000 euros soit donnée aux coiffeuses, mais d'apprendre non pas par les coiffeuses, mais par les élus de l'opposition et les réseaux sociaux qu'en réalité c'est pour se déplacer de 26 mètres. Cela signifie quoi ? Monsieur le Maire ne va pas passer un quart d'heure à expliquer à certains élus ce qui s'est passé avec les coiffeuses. Il demande aux élus de ne pas parler d'amateurisme.

Il y aura l'occasion d'en reparler et ce jour-là les élus de l'opposition verront que ce qu'ils ont annoncé ne correspond pas à la réalité. Il va en terminer. Il a laissé la parole aux différents élus. Il va donc laisser Monsieur PYL et Madame LECLERCQ pour la conclusion. Il demande aux élus de rester dans le sujet, car il ne s'agit pas ce soir du débat d'orientations budgétaires.

Intervention de Monsieur PYL :

Monsieur PYL signale que tout le monde n'a pas voté pour la délibération notamment son groupe, concernant les 250 000 euros d'indemnités. Il va revenir au sujet de ce soir. Il y a eu une leçon de labellisation d'élus de Gauche par certains élus. Quand les personnes sont de gauche en général, ils ont déjà fait des manifestations, ils sont sensibles au discours des manifestants, qu'ils soient d'accord ou non et en général les élus de Gauche se déplacent pour discuter avec les manifestants et parler et écouter leurs revendications. Qu'ils soient d'accord ou non. Quand une personne est de Gauche, en général, elle évite d'opposer les gens les uns aux autres. Il rappelle que de parler de solidarité lorsque des élus cherchent à faire un jeu de vases communicants au niveau des tarifs de cantine, c'est un peu étrange. Quand on parle de solidarité, on parle de prise en charge par la Collectivité. Donc l'exercice de travailler au budget concernant les tarifs de cantine a provoqué déjà, il reconnaît ne pas être aussi fervent que d'autres des réseaux sociaux, mais il y a des gens qui se montent les uns contre les autres du fait de ces mesures d'amateur. Les élus ont eu des leçons de Gauche ce soir et là il constate une incohérence totale puisque des élus ont rejeté l'amendement qui a été proposé qui arrangeait quelque part leurs bidons puisque la proposition était une fusion des deux grilles tarifaires pour prendre le mieux-disant, donc en rejetant cet amendement ces élus sont dans l'incohérence la plus totale. Monsieur le Maire a dit aussi en préambule que la Ville allait consulter les parents d'élèves sans l'opposition. C'est ce qu'il a pu comprendre, mais peut-être que Monsieur le Maire va démentir ceci. En tout cas, il réexprime que de son point de vue la Commune peut et doit prendre sa juste part concernant les coûts des repas surtout dans un contexte de tension économique, sociale, et d'inflation et au vu des excédents de budgets de fonctionnement qui sont colossaux, de mémoire, environ 2 millions d'euros chaque année. Il pense que pour cette année ce sera encore davantage. Cette explication de vote se conclut par le fait que son groupe va s'abstenir sur cette délibération. C'est une abstention, car ils ne peuvent pas voter ni pour ni contre. Donc ils renvoient la majorité dans les cordes et leur laissent le soin de gérer leurs bidons.

Monsieur le Maire le remercie. Il ajoute qu'il a quand même indiqué que la concertation avec les représentants des parents d'élèves serait publique. Jusqu'à preuve du

contraire lui et ses Conseillers municipaux représentent la majorité, même si celle-ci est contestée et jusqu'à preuve du contraire c'est la majorité qui dicte la ligne politique qui doit se mettre en place. Si c'était l'inverse, les choses seraient un peu compliquées.

Intervention de Madame LECLERCQ :

Madame LECLERCQ remarque qu'heureusement Monsieur le Maire a appelé les uns et les autres à être brefs. Elle trouve la discussion consternante. Elle souhaite simplement rappeler que les élus sont là ce soir parce qu'une réunion s'est tenue avec les parents d'élèves et la participation de Monsieur SOLER et Madame EVRARD. Tous deux mandatés par Monsieur le Maire avec les parents d'élèves, dans le but de les écouter et d'écouter leur demande consensuelle entre tous les Représentants des parents d'élèves présents, donc de toutes les écoles de Ronchin, qui était de revenir aux tarifs 2023. Par la suite il y aura une concertation.

Maintenant si les élus sont contre cette concertation, tant pis pour eux, même s'ils veulent s'abstenir parce qu'en fait ils ne veulent pas prendre position, tant pis pour eux. Dire que pour être des élus de Gauche il faut aller à la manifestation et recevoir les manifestants, elle dit halluciner sur de tels arguments. La majorité a pris l'engagement de les recevoir, elle les a reçus et a pu discuter avec eux. C'est bien cela être élu, ce n'est pas aller se montrer dans une manifestation. C'est n'importe quoi, estime-t-elle, ceci que la majorité soit de Gauche ou d'ailleurs.

Monsieur le Maire passe au vote.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023/160 du 11 décembre 2023 «Année 2024, tarifs»,

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- rejette l'amendement présenté par les groupes Ronchin écologie en commun, GPSE, les Ronchinois.es aux Commandes,
- abroge les tarifs "jeunesse" de l'année 2024, adoptés par la délibération du Conseil Municipal n° 2023/160 susvisée, à compter du 1er février 2024,
- applique les tarifs "jeunesse" sur la base des tarifs 2023, joints en annexe, à compter du 1er février 2024.

16 pour
1 contre
15 abstentions

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

Monsieur le Maire clôt la séance en souhaitant une bonne soirée aux uns et aux autres.

La séance est levée à 19h25.